

INNOVER POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES

RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE MENÉE PAR LE CEE-M EN 2020 AUPRÈS DE 165 VITICULTEURS D'OCCITANIE

La préservation de la qualité de l'eau potable constitue un enjeu environnemental important en Occitanie. Les mesures agroenvironnementales (MAE) sont des outils destinés, entre autres, à inciter les agriculteurs à réduire leur utilisation de pesticides. Ces mesures se présentent sous forme de contrats dans lesquels les agriculteurs volontaires s'engagent à respecter un cahier des charges sur 5 ans, en échange d'une aide financière proportionnelle à la surface touchée.

LE PROJET

L'enquête a été menée en 2020 par les chercheurs du CEE-M avec le soutien de la FREDON Occitanie, animatrice du réseau Captages d'Eauccitanie, dans le cadre du projet PolDiff Captage. Elle a pour objectif d'étudier l'attractivité de mesures agroenvironnementales couplant enherbement et réduction des herbicides en viticulture. L'originalité de la démarche est de proposer des contrats avec des caractéristiques innovantes. Ces caractéristiques ont été pensées et évaluées

collectivement dans plusieurs groupes de discussion qui se sont tenus dans les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales. L'enquête en ligne a été relayée auprès des viticulteurs dans ces 4 départements grâce à l'appui du réseau des animateurs agroenvironnementaux. Ce document, prioritairement destiné aux viticulteurs, aux partenaires du projet et aux acteurs du territoire, présente les principaux résultats de l'enquête.

DEUX PRATIQUES CULTURALES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

LA RÉDUCTION DES HERBICIDES

Au regard des débats actuels concernant une potentielle interdiction du glyphosate et une diminution des herbicides en général, il est important d'accompagner les viticulteurs pour trouver des alternatives.

Les objectifs :

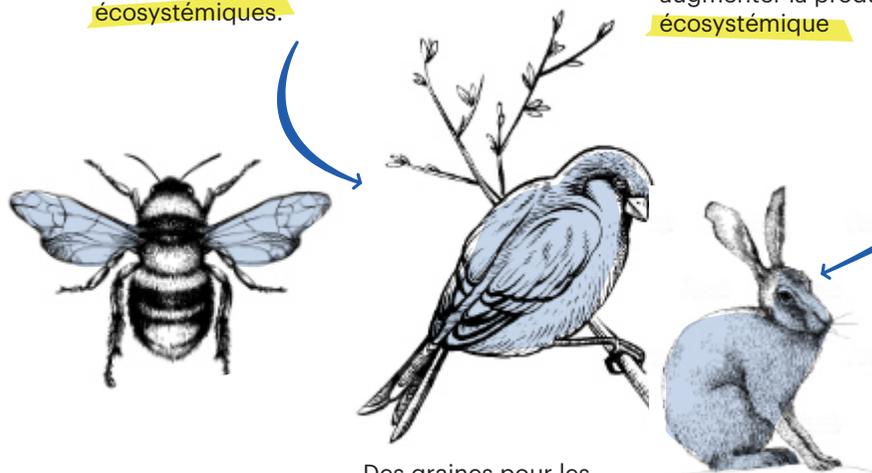
- limiter la pollution dans les eaux de captage
- permettre la restauration **des services écosystémiques.**

L'ENHERBEMENT

Il peut être spontané ou semé et permet au sol de ne pas rester nu. Il peut être temporaire ou permanent, sur le rang ou dans les inter-rangs.

Les objectifs :

- utiliser moins d'herbicides ,
- améliorer la qualité des sols
- diminuer le risque d'érosion
- diminuer l'infiltration des pollutions dans l'eau potable
- augmenter la production de **services écosystémiques**



Du pollen pour les pollinisateurs

Des graines pour les oiseaux et les insectes

Des feuilles pour les herbivores.

Pour accompagner les viticulteurs à mettre en place ces pratiques et à préserver la qualité de l'eau, des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) leurs ont été proposées.

Les MAEC accessibles en ex-Languedoc-Roussillon entre 2014 et 2020 sont des combinaisons des engagements unitaires suivant :

Absence de traitement herbicide

184 €/ha/an

Absence de traitement herbicide sur l'inter-rang

106 €/ha/an

Couverture des inter-rangs de vigne

106€/ha/an

La contractualisation des viticulteurs dans les MAEC reste limitée car, du point de vue des viticulteurs, ces mesures ne sont pas toujours adaptées à la réalité du terrain et ne répondent pas aux attentes des exploitants. Il est donc nécessaire de les rendre plus attractives.

ALORS, COMMENT RENDRE PLUS ATTRACTIVES LES MAEC ?

PROPOSER DES MAE PLUS ATTRACTIVES

« L'EXPÉRIENCE DE CHOIX » UTILISÉE POUR ANALYSER L'ACCEPTABILITÉ DE MESURES INNOVANTES

Plusieurs contrats hypothétiques ont été proposés aux agriculteurs. Tous présentent une même base de caractéristiques « fixes ». A cela s'ajoutent des caractéristiques variant d'un contrat à l'autre selon les conditions décrites ci-dessous. Deux de ces caractéristiques représentent des **innovations** par rapport aux MAE existantes.

Caractéristiques fixes communes à tous les contrats

Enherbement des tournières, toute l'année

Enherbement sur tous les inter-rangs, de la récolte au débourrement

Caractéristiques variables avec plusieurs niveaux

Flexibilité de l'engagement sur la durée et les conditions

→ 5 ans → 3 ans + 2 optionnels

→ 5 ans avec 1 an joker* rémunéré

Enherbement: nombre minimum d'inter-rangs couverts du débourrement de la vigne jusqu'à la floraison

→ aucun inter-rang plutôt que pas d'inter-rangs

→ 2 inter-rangs sur 3 → tous les inter-rangs

Herbicides

→ Autorisés → Autorisés sous le rang uniquement → Interdits

Accompagnement par les pairs: participation à un groupe de retour d'expérience composé d'autres viticulteurs soutenu par un facilitateur

→ Inclus → Non inclus

Montant (€/ha/an)

→ 100 → 150 → 250 → 350 → 450 → 600

*C'est à dire la possibilité de ne pas respecter le cahier des charges une année tout en étant quand même rémunéré cette année-là.

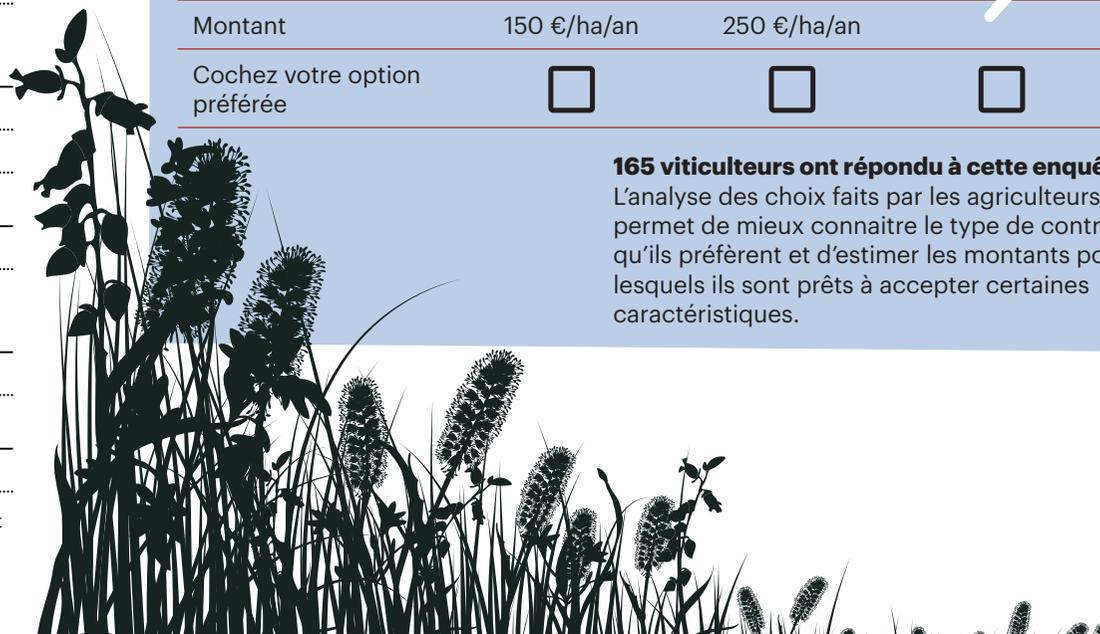
Durant l'enquête, six cartes de choix ont été présentées aux exploitants. Pour chacune d'elles, ils devaient choisir leur option préférée : contrat A ; contrat B ; aucun de deux contrats

EXEMPLE DE CARTE DE CHOIX PROPOSÉE AUX VITICULTEURS

	Contrat A	Contrat B	Je conserve mes pratiques
Flexibilité du contrat	3 + 2 ans	5 ans avec 1 année joker	
Minimum d'inter-rang enherbé	Tous les inter-rangs	Aucun	
Herbicides	Autorisés sous le rang uniquement	Interdits	
Accompagnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Montant	150 €/ha/an	250 €/ha/an	
Cochez votre option préférée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

165 viticulteurs ont répondu à cette enquête.

L'analyse des choix faits par les agriculteurs permet de mieux connaître le type de contrat qu'ils préfèrent et d'estimer les montants pour lesquels ils sont prêts à accepter certaines caractéristiques.



CONCLUSIONS SUR L'ENHERBEMENT ET LES HERBICIDES

LES VITICULTEURS QUI ONT RÉPONDU À L'ENQUÊTE ACCEPTERAIENT

Un contrat nécessitant d'enherber tous les inter-rangs plutôt qu'un contrat sans contrainte sur l'enherbement inter-rangs pour un montant supplémentaire de:

302 €/ha/an en moyenne.

Un contrat nécessitant l'arrêt total des herbicides plutôt qu'un contrat sans contrainte sur les herbicides pour un montant supplémentaire de:

325 €/ha/an en moyenne.

Les contraintes liées à l'enherbement ou aux herbicides ont été jugées importantes ou très importantes dans la décision de s'engager dans un contrat par respectivement 54% et 60% des agriculteurs. Elles sont cruciales dans le choix du contrat.

Les résultats sur l'enherbement partiel et les herbicides dans l'inter-rang ne sont pas significatifs statistiquement. Cela peut s'expliquer par le fait que l'échantillon est trop petit pour détecter un effet statistiquement significatif et/ou par le fait que les agriculteurs sont très hétérogènes concernant leurs contraintes et leurs préférences quant à l'enherbement.



* IC : un intervalle de confiance à 90% signifie qu'il y a 9 chances sur 10 que la vraie valeur de la moyenne se situe au sein de cet intervalle.

LES FREINS QUI EMPÊCHENT LES VITICULTEURS DE MODIFIER LEURS PRATIQUES

Le montant des MAEC actuelles est trop faible par rapport à celui pour lequel les viticulteurs déclarent être prêt à s'engager. En effet, les paiements actuels couvrent un surcoût moyen mais ne permettent pas de prendre en compte d'autres dimensions, comme :

L'AVERSION AU RISQUE

Les agriculteurs sont soumis aux aléas climatiques et ils craignent de voir la variabilité de leurs rendements augmenter s'ils changent de pratiques.

LE MANQUE DE CONNAISSANCES SUR LES NOUVELLES PRATIQUES

Les agriculteurs maîtrisent mal ces nouvelles pratiques et une gestion inadaptée des adventices ou de l'enherbement peut avoir des conséquences très négatives pour leurs rendements.

LES NORMES SOCIALES AU SUJET DE L'ENHERBEMENT

Une partie de la profession associe l'herbe à une mauvaise tenue du vignoble

PROFIL DES VITICULTEURS AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE

Département	Répondants	Répondants en AB	Répondants engagés en MAEC	SAU moyenne (Ha)	Répondants qui enherbent au moins temporairement
Aude	40	25 %	80 %	51,16	60 %
Gard	18	33 %	67 %	57,75	82 %
Hérault	23	13 %	52 %	40,39	82 %
Pyrénées-O.	82	35 %	67 %	42,87	65 %
Total	165	29 %	68 %	46,16	68 %



DES CARACTÉRISTIQUES INNOVANTES À EFFET LEVIER

L'APPRENTISSAGE PAR LES PAIRS : UN LEVIER SOUS-MOBILISÉ

CONSTAT

- Il existe de nombreux agriculteurs qui échangent sur leurs pratiques grâce aux réseaux sociaux.
- Des choix inadaptés aux conditions pédoclimatiques locales peuvent avoir des conséquences néfastes pour les agriculteurs.

BESOINS

L'échange entre agriculteurs est un levier important pour les aider à maîtriser de nouvelles pratiques. L'échange entre agriculteurs d'un même territoire permet d'adapter les pratiques au contexte local (ex: choix de l'enherbement).

LES VITICULTEURS SONT-ILS PARTANTS ?

Pas de résultat statistiquement significatif. C'est une proposition qui divise les viticulteurs : pour certains, elle est très attractive, pour d'autres elle constitue une contrainte supplémentaire en raison du temps qu'ils devront y consacrer.

La forme de l'accompagnement a été jugée importante ou très importante dans la décision de s'engager par 27 % des agriculteurs

LA FLEXIBILITÉ DES ENGAGEMENTS POUR RÉDUIRE L'AVERSION AU RISQUE

CONSTAT

Les aléas climatiques génèrent des risques pour les agriculteurs. La gestion de ces risques peut être incompatible avec le respect du cahier des charges des MAEC sur 5 ans.

BESOINS

Il est nécessaire d'adapter ses pratiques et d'avoir un outil de gestion du risque. La possibilité de ne pas respecter le cahier des charges une année donne de la flexibilité à l'agriculteur.

LES VITICULTEURS SONT-ILS PARTANTS ?

Les agriculteurs accepteraient un contrat incluant une année joker pendant laquelle il/elle est rémunéré(e) mais n'est pas tenu(e) de respecter le cahier des charges plutôt qu'un contrat de 5 ans pour un montant inférieur de:

114€/ha/an en moyenne,

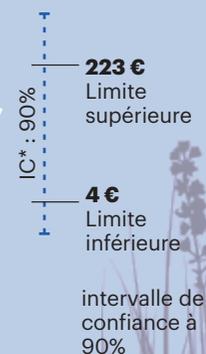
Par rapport à 5 années d'engagement sans joker.

Par contre, les agriculteurs ne favorisent pas un contrat de 3 ans avec 2 ans supplémentaires en option par rapport à un contrat de 5 ans.

La flexibilité de l'engagement a été jugée importante ou très importante dans la décision de s'engager pour 32 % des agriculteurs

CONCLUSION

Les montants actuellement proposés par les MAEC sont plus faibles que ceux qui seraient demandés par les agriculteurs pour enherber tous les inter-rangs ou ne plus utiliser d'herbicides mais... des innovations sont possibles ! Proposer des contrats plus flexibles permettrait d'augmenter l'attractivité des MAEC auprès des agriculteurs.



**Centre économique pour l'environnement
Montpellier, avril 2021.**

Ce travail a été réalisé par Margaux Lapiere (INRAe) et Gwenolé Le Velly (Institut Agro) avec l'aide d'Ira Helal (FREDON Occitanie), de Douadia Bougherara, Raphaële Préget et Alexandre Sauquet (INRAe) dans le cadre du projet PollDiff Captage, financé par la Région Occitanie et l'Europe via l'appel à projet READYNOV. Cette synthèse a été réalisée avec l'appui de Léa Gazzotti.

Conception graphique : Alain Chevallier.

L'équipe du projet remercie très chaleureusement le réseau des animateurs agroenvironnementaux qui ont contribué à diffuser l'enquête ainsi que les viticulteurs qui ont accepté d'y répondre.

Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter *Le Guides des mesures innovantes* réalisé par le CEE-M. En version longue ou en version courte

Version longue.

<https://www.cee-m.fr/wp-content/uploads/2021/04/guide.pdf>

Version courte.

<https://www.cee-m.fr/wp-content/uploads/2021/04/MiniGuide.pdf>



INRAe

l'institut Agro
agriculture • alimentation • environnement



CAPITALE
de l'ÉCO
CITANIE

Plus d'informations sur nos travaux: www.cee-m.fr

Contacts : cee-m-contact@umontpellier.fr | gwenole.le-velly@supagro.fr

